

La location et la mise à disposition des terres agricoles

Objectifs de la formation

Connaître les outils de location et mise à disposition du foncier pour améliorer sa recherche de terres

Pré-requis

Pas de pré requis

Déroulé

-Le statut du fermage (ordre public, définition, bail écrit, bail verbal, montant fermage, droit préemption, motifs de résiliation et non renouvellement encadrés...)

-D'autres contrats d'accès au foncier
Les baux de petites parcelles
Les locations annuelles
Les conventions pluriannuelles de pâturage ou d'exploitation
Les baux SAFER
Les conventions d'occupation précaire
Les prêts

-Le tribunal paritaire des baux ruraux:
Compétences et composition du tribunal.
Etapas de la procédure (saisine, conciliation, jugement, expertise).

Infos complémentaires



Durée de la formation 1 jour(s)
Date limite d'inscription 28/02/2013

Tarifs

Non agricole 175€
Formation prise en charge pour les stagiaires éligibles VIVEA
Caution de 50€ (non encaissée et restituée si présence à la formation) /
Adhésion obligatoire à l'ADDEARG (15€ ou 7€ petits budgets)

Plus de renseignements

Anne Sophie Robast
ADDEARG
26 rue centrale
30190 Saint Geniès de Malgoirès
04 66 63 18 89
addearg.formation@gmail.com
repas tiré du sac à midi

Dates, lieux et intervenants

21 nov 2017
09:00 - 17:00 (7hrs)

Mairie 1 Route de Saint-Bauzely
30190 Montignargues

Delphine Gavend, juriste en droit rural

Partenaire(s)



Financier(s)



Bulletin d'inscription

Nom _____ Prenom _____

Adresse _____

Courriel _____

Téléphone _____

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))